

Affaires Juridiques
LV

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2194-1, R 2194-8,

Vu la délibération n°2026/18 du 03 juillet 2026 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu la décision du maire n°2025/95 du 15 septembre 2025 relative à l'attribution des lots 1, 2, 5, 7, 8 et 9 du marché n°25037 ayant pour objet la réhabilitation de la Villa Rozée à Sannois,

Vu la décision du maire n°2025/96 du 22 septembre 2025 relative à l'attribution des lots 3, 4 et 6 du marché n°25037 ayant pour objet la réhabilitation de la Villa Rozée à Sannois,

Vu l'arrêté n°2026/20 du 07 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir des avenants pour les lots 01, 02, 05, 06, 07, 08 et 09 portant exécution de travaux modificatifs dans le cadre du marché de réhabilitation de la Villa Rozée,

Considérant que, conformément à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, les avenants des lots 01, 02, 07, 08, 09 ont pour objet d'augmenter le montant de chaque lot dans la limite de 15% du montant initial des lots,

Considérant que les avenants des lots 05 et 06 constituent une diminution du montant du marché,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer les avenants :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2026/84	SARL ECB 95 110 SANNOIS	Lot 01 : Démolition - Gros œuvre - Charpente - Ravalement - Carrelage Avenant n°4 portant ajout de travaux supplémentaires	Montant HT de l'avenant : + 11 987, 00 € % d'écart introduit par l'avenant : + 7.64 %
	DESCHAMPS 93300 Aubervilliers	Lot 02 : Couverture – Etanchéité Avenant n°2 portant ajout de travaux supplémentaires	Montant HT de l'avenant : + 1 628, 60 € % d'écart introduit par l'avenant : + 1,20 %
	BOTCAR 78503 SARTROUVILLE	Lot 05 : Cloisons - Faux-plafonds Avenant n°1 portant exécution de travaux modificatifs	Montant HT de l'avenant : -1 204, 84 € % d'écart introduit par l'avenant : -0,58 %

2026/84	2A BTP 95 110 SANNOIS	Lot 03 : Menuiseries extérieures bois Avenant n°2 portant exécution de travaux modificatifs	Montant HT de l'avenant : -76945, 70 € % d'écart introduit par l'avenant : -21,38 %
	FRANCE RENOVATION SERVICES 9550 GONESSE	Lot 07 : Finitions intérieures - Sol souple - Peinture – Nettoyage Avenant n°1 portant ajout de travaux supplémentaires	Montant HT de l'avenant : 3 640, 00 € % d'écart introduit par l'avenant : + 4,92 %
	VES 95520 OSNY	Lot 08 : Plomberie - Sanitaires – CVC Avenant n°1 portant ajout de travaux supplémentaires	Montant HT de l'avenant : 18 130, 39 € % d'écart introduit par l'avenant : + 5,58 %
	DMP SERVICES 95600 EAUBONNE	Lot 09 : Electricité - CFo Cfa Avenant n°1 portant ajout de travaux supplémentaires	Montant HT de l'avenant : 2 702, 66 € % d'écart introduit par l'avenant : + 1,28 %

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 27 mars 2026

SANNOIS, le 09 juillet 2026

Pour le Maire et par la délégation
Laetitia MARTIN



Conseillère municipale
Déléguée à la Commande Publique

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 21 juillet 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2026 07 09 - DC 2026 - 84 - CC

Publiée le 21 juillet 2026